



Formation extincteurs

Votre entreprise compte plus de 50 salariés ?
Vous devez les former tous les 6 mois au maniement des extincteurs.

Réglementation :

Code du travail article R 232 -12-17

Objectifs :

- Connaître les phénomènes de naissance et de développement du feu.
- Connaître les différentes classes de feu et les agents d'extinction appropriés
- Connaître les règles de base de la prévention incendie

Notre équipement

Générateur de foyer écologique PYROS de GROUPE LEADER

Programme :

- Savoir alerter les secours
- Connaître la conduite à tenir en présence de fumée
- Connaître les règles de base d'une évacuation de bâtiment
- Savoir choisir et utiliser un moyen d'extinction approprié aux différents types de feux
- Extinction de feux réels
- Feu de bois
- Feu sur simulateur de flammes à gaz
- Friteuse enflammée
- Fuite de gaz enflammée sur bouteille

Durée :

½ journée pour un groupe de 10 stagiaires